Accusé de réception en préfecture 036-213602261-20241022-2024-25-DE Date de télétransmission : 26/12/2024 Date de réception préfecture : 26/12/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'INDRE

Délibération N°25_22/10/2024 COMMUNE DE TRANZAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice: 10 présents: 08 pouvoirs: 02 votants: 10 pour: 10 contre: 00	L'an deux mil vingt quatre et le vingt deux octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD. Présents: Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT, Eloïse PLANTUREUX, Françoise FERRANDON et Eric DESMET.
abstention: 00 Date de convocation 15 octobre 2024 Date d'affichage 15 octobre 2024	Absents excusés: Julie CHONE a donné pouvoirs à Guy BRULON Arlette LIMOUSIN a donné pouvoirs à Eloïse PLANTUREUX Secrétaire de séance: Richard GABILLAT

<u>OBJET</u>: PROGRAMMATION 2025 DE TRAVAUX d'ÉCLAIRAGE PUBLIC - DÉLIBERATION DE PRINCIPE SUR LE PLAN DE FINANCEMENT

Délibération N° 25 22/10/2024

M.le Maire expose que dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires appelé « Fonds Verts », la Commune peut bénéficier d'aides pour rénover son parc lumineux d'éclairage public.

L'objectif est de renouveler son parc lumineux existant très ancien et énergivore par des luminaires LED basse consommation, afin de faire de substantiel économie et de s'inscrire dans une plus grande protection de la biodiversité.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SEGEC pour un montant de 36 805 € HT.

Aussi, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses = 36 805,00 € HT **Recettes** = 36 805,00 € HT

Fonds Verts $7 \ 361,00 \in (20,00\%)$ CRST $11 \ 041,50 \in (30,0\%)$ Autofinancement communal $18 \ 402,50 \in (50,0\%)$ Soit un total de : $36 \ 805,00 \in (100\%)$

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le règlement du Fonds Verts - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

VU les cadres de référence et règles de financements régional

Considérant le devis présenté ci-dessus.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- * RECONNAÎT l'importance du projet et approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;
- * CHARGE Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du futur CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) 2025/2030 dans le cadre 14 Éclairage public à moderniser;
- * CHARGE Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds Verts Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public ;
- * AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rattachant à cette affaire.

Le Maire
Philippe VIAUD

La Secrétaire de séance

Richard GABILLAT